



Admissibilité

« Les services de garde d'urgence sont un service exceptionnel pour les parents qui n'ont aucune autre alternative. De plus, ils sont réservés aux enfants du personnel du réseau de la santé et des services essentiels. Le personnel visé est celui à l'emploi d'un établissement de santé ou de services sociaux (incluant ceux qui y exercent leur profession) ainsi que les policiers, pompiers, ambulanciers, employés d'Urgence Québec, agents des services correctionnels ou constables spéciaux. Ce service est également offert aux enfants du personnel appelé à assurer le service de garde d'urgence. »

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/services-de-garde-urgence/>

« Ces services sont offerts aux enfants de 4 à 13 ans qui fréquentent actuellement un établissement scolaire préscolaire et primaire (public ou privé, anglophone ou francophone). Aucuns frais ne sont exigés des parents pour le service de garde d'urgence. »

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/services-de-garde-urgence/services-garde-urgence-milieu-scolaire/>

Inscription

- « Il est essentiel d'inscrire chacun de vos enfants pour lesquels le service est requis.
- Un seul formulaire par famille doit être rempli. Des informations sur chacun des enfants sont demandées.
- L'inscription doit être répétée pour chaque journée de garde nécessaire.

- Il est souhaité que le parent inscrive son enfant à l'avance par l'entremise du formulaire en ligne pour lui assurer une place, mais il lui sera toujours possible de se présenter le matin même.
- À votre arrivée au service de garde d'urgence, il vous sera demandé de remplir une fiche de contrôle dans laquelle vous devrez :
 - indiquer le numéro d'assurance-maladie de chacun des enfants inscrits;
 - fournir une preuve attestant que vous faites partie du personnel ayant droit au service (ex. bulletin de paie);
 - préciser les besoins particuliers des enfants inscrits, le cas échéant (incluant les allergies);
 - préciser toutes les personnes autorisées à venir chercher chacun des enfants inscrits (incluant l'autre parent, le cas échéant). »

[\(https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/services-de-garde-durgence/services-garde-urgence-milieu-scolaire/\)](https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/services-de-garde-durgence/services-garde-urgence-milieu-scolaire/)

Ouverture

- Le service de garde est ouvert du lundi au vendredi du 16 au 27 mars.
- Les heures d'ouverture sont de 7 h à 18 h.

Arrivées et départs

- Les puces des parents des enfants inscrits au service de garde Le Tourbillon seront désactivées pendant la période de fermeture des établissements scolaires.
- L'entrée et la sortie se feront par la porte principale de l'immeuble La Pêche.
- Vous devez utiliser la sonnette près de la porte principale, un membre du personnel accueillera votre enfant à l'entrée.

- Toute personne qui entre dans l'école doit respecter la routine d'hygiène.
- Au départ des enfants, **seul le parent ayant droit au service et les personnes autorisées à venir les chercher pourront le faire.** Il sera alors demandé de signer la fiche de contrôle de chacun des enfants inscrits.
- L'élève peut retourner seul à la maison, à la condition que son parent ait donné son consentement sur la fiche d'inscription en indiquant l'heure de départ sur le formulaire d'inscription.

Fonctionnement

- Vous devez prévoir pour votre enfant :
 - les repas et les collations (un four micro-ondes sera disponible).
 - L'auto-injecteur d'épinéphrine (EpiPen) si requis en cas d'allergie (identifié au nom de l'enfant).
 - Tout autre matériel nécessaire à votre enfant s'il présente des besoins particuliers.
- Dans la mesure du possible, nous vous demandons de prévoir des vêtements pour jouer à l'extérieur, des espadrilles et des vêtements de rechange.
- Les activités seront planifiées et organisées quotidiennement par l'équipe d'éducatrices.
- Le service de garde ne sera pas tenu responsable en cas de bris, de perte ou de vol des jouets, appareils électroniques ou tout autre objet personnel.

Santé et sécurité

- Le service de garde doit être informé des médicaments pouvant être en possession des enfants. Pour tout médicament prescrit, il est obligatoire de fournir l'ordonnance médicale et de remplir le formulaire de consentement. Le formulaire sera disponible à l'accueil.

- Les repas et collations doivent être exempts d'arachide et de noix.
- Un enfant qui présente des symptômes grippaux, de la fièvre, une maladie contagieuse, des vomissements ou la diarrhée ne peut pas fréquenter le service de garde.
- En cas d'urgence, le personnel du service de garde prend les mesures nécessaires pour faire soigner l'enfant (administrer l'EpiPen, ou donner les premiers soins). Le personnel avise le plus tôt possible le parent de l'élève ou toute autre personne que ce dernier a désignée sur la fiche d'inscription de cet élève.
- Si un transport par **ambulance** doit être effectué, **les frais sont entièrement à la charge du parent**. Le service de garde dispose de trousse de premiers soins dans chaque immeuble où il accueille des enfants.

Routine d'hygiène

- Se laver les mains à l'eau tiède et au savon pendant au moins 20 secondes;
 - À l'arrivée et au départ de l'établissement;
 - Avant et après chaque manipulation de nourriture;
 - Après chaque visite à la salle de toilette;
 - Lorsque vous toussiez ou éternuez.
- Utiliser un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.
- Le partage d'aliment ne sera pas permis.
- Observer les règles d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez :
 - Se couvrir la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes.

- Lors de l'utilisation d'un mouchoir en papier, le jeter dès que possible et se laver les mains par la suite.
- Éviter le contact direct pour les salutations, comme les poignées de main, et privilégier l'usage de pratiques alternatives.
- Les masques ne constituent pas un outil de protection efficace pour la population générale. Leur utilisation est plutôt indiquée pour les patients chez qui une infection est suspectée ainsi que pour les professionnels de la santé qui les soignent.

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/#c46341>